



Société en Commandite par Actions
au capital de 43 787 865 euros
Siège social : 105 avenue Raymond Poincaré - 75116 Paris
784 393 530 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES
14 JUIN 2007

**- RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE
FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE AINSI QUE
SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE DANS LE
GROUPE ET LA SOCIETE -**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En complément du rapport du Conseil de Surveillance sur l'exercice 2006, il vous est rendu compte, dans le présent document, des conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes de direction et de contrôle de Rubis, société en commandite par actions, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe et la Société.

**ORGANISATION DES TRAVAUX DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE
RUBIS SCA**

Les organes de direction et de contrôle de Rubis comprennent :

- ***Le Collège de la Gérance*** qui assure la direction générale de la Société, élabore sa stratégie et anime son développement. C'est vers lui que convergent toutes les données du Groupe après avoir été élaborées et vérifiées successivement au niveau des filiales puis des services de Rubis, société mère.

Il est composé de quatre gérants, Gilles Gobin et les sociétés Sorgema, Agena et GR Partenaires ; à travers ces entités, la direction générale est assurée par deux personnes, Gilles Gobin, également gérant de Sorgema, et à travers Magerco de GR Partenaires et

Jacques Riou, gérant d'Agene et à travers Agane de GR Partenaires. Ils représentent et engagent la Société dans ses rapports avec les tiers.

En 2006 le Collège de la Gérance s'est réuni, officiellement, seize fois ; de plus au quotidien il existe un travail d'équipe permanent entre les gérants et également entre ces derniers et leurs proches collaborateurs

- **Le Conseil de Surveillance** qui représente les actionnaires commanditaires est l'organe légal de contrôle parallèlement au contrôle exercé par les Commissaires aux Comptes.

Durant l'exercice 2006 il a été composé de onze membres dont les deux tiers sont des membres indépendants c'est-à-dire dépourvus de tout lien direct ou indirect avec la Gérance et les actionnaires importants ou selon la définition des rapports Vienot et Bouton, reprise dans le rapport « AFEP / MEDEF », n'ayant aucun lien de quelque nature que ce soit avec la Société ou son Groupe qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

A la suite de la démission de Monsieur François de Laage de Meux pour des raisons de santé en janvier 2006, le 8 mars 2006 le Conseil de Surveillance a élu Monsieur Olivier Heckenroth en qualité de Président.

Le Conseil de Surveillance se réunit régulièrement, pour examiner les comptes annuels et semestriels du Groupe, l'évolution de chaque branche d'activité et ses perspectives d'avenir dans le cadre de la stratégie définie par la Gérance. Il délibère également sur tout autre sujet mis à l'ordre du jour.

Ainsi, au cours de l'exercice 2006, le Conseil de Surveillance s'est réuni à deux reprises,

- **Le 8 mars 2006**, pour examiner l'activité du Groupe durant l'exercice 2005, ses résultats et les comptes consolidés et sociaux à travers les travaux d'audit du Comité des Comptes. Il s'est penché sur les procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière de la Société et du Groupe. Il a également travaillé sur le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport de son Président sur les procédures de contrôle interne à présenter à l'Assemblée des actionnaires tenue le 13 juin 2006. Enfin, il a fait le point sur les nouvelles obligations d'information issues de la loi Breton en matière d'opérations sur titres des dirigeants et d'information privilégiée.
- **Le 12 septembre 2006**, pour examiner les comptes consolidés et sociaux du premier semestre 2006, le marché du titre Rubis, la répartition de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance ainsi que l'autorisation à donner pour la conclusion de conventions relevant de l'article L 225-38 du code de commerce. Enfin, les membres du Conseil de Surveillance ont été informés par les Gérants de leur inscription sur la liste d'initiés tenue par la Société.

Chacune de ces réunions a été caractérisée par un taux élevé de participation (aucun absent à la première réunion, un absent excusé à la seconde) et a donné lieu à de nombreux

échanges. Ont participé également à ces réunions les Gérants, le Directeur Général-Finance, le Directeur Juridique de Rubis ainsi que les Commissaires aux Comptes.

Ces réunions ont été précédées par l'envoi préalable d'un dossier sur les sujets à l'ordre du jour et par les travaux préparatoires du Comité des Comptes et du Service comptable et financier de la Société.

- ***Le Comité des Comptes***

Le travail préparatoire du Conseil de Surveillance est réalisé par des comités spécifiques et plus particulièrement par le Comité des Comptes.

Créé en 1997 par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Collège de la Gérance, il comprenait en 2006 quatre membres « indépendants » du Conseil de Surveillance suite à la démission de Monsieur François de Laage de Meux pour des raisons de santé en janvier 2006. Depuis sa création, il se réunit au moins deux fois par an et a rassemblé, au cours du dernier exercice, autour de Monsieur Olivier Heckenroth qui le présidait, Messieurs Frank Law, Hervé Joubaud et Erik Pointillart. Y participent également, les Gérants, les Commissaires aux Comptes, les représentants d'une société extérieure spécialisée dans les métiers de l'audit et du commissariat aux comptes, le Directeur Général-Finance, la Responsable de la comptabilité et le Directeur Juridique de Rubis. Tous lui rendent compte de leurs travaux et répondent à ses questions.

Le Comité a notamment pour mission :

- de procéder à l'examen des comptes et des états financiers en s'assurant de leur qualité et de leur sincérité, en vue de leur présentation au Conseil de Surveillance,
- d'étudier les problèmes comptables et fiscaux qui peuvent se poser,
- de prendre connaissance de l'existence des procédures de contrôle interne et de leur bon fonctionnement.

Les réunions du Conseil de Surveillance des 8 mars et 12 septembre 2006 ont chacune été précédées par une réunion du Comité des Comptes qui s'est tenue les 1 mars et 6 septembre 2006.

Au cours de ces deux réunions qui ont duré plus de deux heures ont notamment été examinés : les comptes annuels et semestriels établis selon le nouveau référentiel comptable, leur procédure d'élaboration, l'impact du passage aux normes comptables internationales IFRS, la situation financière du Groupe ainsi que des obligations d'information financière issues de la Directive transparence.

Les Gérants ont également donné au Comité des Comptes des informations détaillées sur le développement des activités du Groupe. Chaque réunion a été précédée par l'envoi, plusieurs jours à l'avance, des documents qui devaient y être examinés.

Le Comité des Comptes s'est ainsi trouvé en mesure de préparer les travaux du Conseil de Surveillance auquel il a fait part de ses observations dans un rapport qu'il lui a remis.

D'autres comités sont constitués ponctuellement. Il n'y a pas de comité de rémunération de la Gérance car cette rémunération est fixée dans les statuts et a été votée en assemblée.

- ***Le service comptable et financier***

Le service comptable de Rubis procède à la consolidation trimestrielle, semestrielle et annuelle des comptes du Groupe, en étroite coordination avec les services comptables de Rubis Energie et de Rubis Terminal. Il procède à un contrôle de cohérence des comptes consolidés avec les résultats prévisionnels consolidés établis par les filiales. Le service comptable de Rubis est assisté d'un cabinet spécialisé dans les métiers de l'audit et du commissariat aux comptes et opère sous la supervision permanente des Gérants et du Directeur Général – Finance.

C'est vers le Collège de la Gérance et vers ces organes de contrôle que convergent in fine les résultats des procédures de contrôle interne effectuées au sein des filiales.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET MAITRISE DES RISQUES AU SEIN DU GROUPE

Le Groupe est doté d'un certain nombre de procédures de contrôle interne mises en place par la Gérance de Rubis et les organes de direction des branches d'activité du Groupe, ayant pour objectifs de :

- veiller que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par les organes sociaux de Rubis et de ses filiales, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes mises en place dans chaque branche d'activité,
- assurer la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion afin qu'elles reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe,
- prévenir et maîtriser les risques résultant des activités du Groupe ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, étant entendu qu'à l'image de tout système de contrôle organisé, il ne peut être fourni une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

- ***Procédures de contrôle interne au niveau des filiales***

- ✓ **Comités de Direction**

Au niveau de chaque branche d'activité les procédures de contrôle sont organisées autour du Comité de Direction de chacune des deux principales filiales, Vitogaz et Rubis Terminal, respectivement à la tête des sous-groupes Rubis Energie et Rubis Terminal.

Les Comités de Direction réunissent, environ tous les quinze jours, au siège social de la filiale concernée, la Direction Générale et les Directeurs Opérationnels de la filiale ainsi que les Gérants et le Directeur Général-Finance de Rubis. C'est au cours de ces réunions que sont analysés les reportings / tableaux de bord budgétaires ainsi que les comptes sociaux et consolidés de chaque branche d'activité, les projets de

développement et leur suivi, les événements considérés comme importants pour la vie de la Société et du Groupe tant en matière de stratégie, d'exploitation que de personnel.

C'est donc, in fine, les Comités de Direction qui analysent les informations financières et non financières collectées à travers le processus de reporting mis en place dans chaque direction opérationnelle des deux filiales.

✓ Contrôle comptable et financier

• ***Contrôle budgétaire***

Le budget est élaboré en fin d'année par, successivement, les sous filiales, les filiales et le sous-groupe dans le cadre d'un budget plan de trois ans glissant.

Chez Rubis Energie tout comme chez Rubis Terminal, des responsables comptables et financiers sont chargés d'élaborer et de réviser le budget annuel pour chacune des branches d'activité en fonction d'éléments de gestion fournis par la Direction Générale et les Directions Opérationnelles, et en tenant compte de la stratégie de la société mère. Ce service élabore les « reportings » mensuels et analyse les écarts entre réalisations et prévisions.

Les reportings de Rubis Energie et Rubis Terminal sont diffusés dans les 10 jours suivant la fin de chaque mois et sont examinés et comparés avec les prévisions initiales lors du Comité de Direction suivant de la filiale concernée, en présence de la Gérance. Le tableau de bord est ajusté en conséquence.

• ***Etablissement des comptes***

Les sociétés du Groupe établissent les comptes sociaux semestriels et annuels et le service financier et comptable de Rubis Energie et Rubis Terminal les comptes consolidés du sous groupe.

Ces activités font l'objet d'un suivi quotidien de la part des contrôleurs de gestion, de reportings et d'un ajustement au quotidien des tableaux de bord avant de parvenir aux Comités de Direction.

✓ Contrôle qualité et sécurité

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 mai 2000 qui transpose la Directive Communautaire «Seveso 2» du 9 décembre 1996, pour chaque site a été rédigé et mis en place un manuel de procédures internes dit «Système de Gestion de la Sécurité» définissant l'organisation, les fonctions des personnels, les procédures et les ressources permettant la mise en œuvre de la politique de prévention des accidents majeurs par un ensemble d'actions planifiées. Les salariés sont soumis parallèlement à une formation permanente continue.

Chaque site est soumis à un audit interne annuel afin de s'assurer du respect desdites procédures spécifiques à la réglementation applicable aux dépôts.

La mise en place des audits et de leur suivi est confié à un ingénieur qualité de la branche d'activité concernée.

✓ **Audit d'exploitation**

Des réunions d'exploitation sont tenues périodiquement (environ tous les deux mois) sur chaque site auxquelles participent la direction de la filiale, l'ingénieur qualité, le directeur du dépôt et les cadres du site chargés de l'exploitation et des travaux.

Sont traités lors de ces réunions les questions directement liées à l'exploitation du site, notamment, travaux, projets de développement, incidents et accidents ainsi que le suivi budgétaire, sécurité et qualité qui font l'objet d'un procès-verbal détaillé. Ce procès-verbal désigne également la personne chargée de mener une action spécifique ; lors de la réunion suivante l'état d'avancement des actions est vérifié.

Un reporting est fait au Comité de Direction.

✓ Présence d'un Gérant de Rubis au Conseil d'Administration des deux principales filiales, têtes de branches d'activité, en qualité de Président du Conseil et dans d'autres sociétés du Groupe en qualité d'administrateur.

✓ Participation active de la société-mère à la gestion de ses filiales conformément aux conventions internes d'assistance conclues entre elles.

• ***Contrôle par des organismes extérieurs permanents***

Ils sont assurés par :

- l'Administration des Douanes en ce sens que les dépôts pétroliers de Rubis Terminal ayant le statut d'entrepôt fiscal sous douane, les produits y sont stockés en «suspension de taxes», ces dernières ne devenant exigibles que lors de la mise à la consommation des produits. De ce fait, les directeurs des dépôts rendent compte trois fois par mois aux autorités douanières des mouvements de leurs stocks que la Douane a toute latitude pour vérifier avec la comptabilité tenue sur le site. Par là même, un contrôle supplémentaire et strict de la comptabilité matière est réalisé régulièrement.
- la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Équipement) qui effectue des contrôles réguliers des installations industrielles des sites et de l'application du manuel «Système de Gestion de la Sécurité» en vue de vérifier la maîtrise par la filiale des risques liés à son activité.

Ces contrôles sont également utilisés par chaque branche d'activité en tant que vérification de la valeur de ses actifs pour son audit interne en matière comptable et financière.

- l'AFAQ (Association Française de l'Assurance Qualité)
Les filiales «têtes» des deux branches d'activité ont fait l'objet d'une certification ISO 9001 et s'engagent à respecter les procédures mises en place qui concernent l'ensemble des services de la filiale.

L'AFAQ effectue un contrôle annuel sous forme d'audit duquel dépend le renouvellement de certification ISO 9001.

- les clients
Chez Rubis Terminal, les clients effectuent régulièrement des audits au sein des dépôts accueillant leurs produits. Ils vérifient ainsi le respect par l'exploitant de leur cahier des charges, essentiellement en matière qualité.

Les procédures de contrôle décrites ci-dessus, mises en œuvre dans le cadre du Groupe Rubis et de la Société Rubis SCA, sont approuvées par le Conseil de Surveillance. Elles s'inscrivent dans la dynamique du Groupe et seront maintenues et améliorées pour les années à venir.

Fait à Paris, le 23 mars 2007

Olivier Heckenroth
Président du Conseil de Surveillance